



ADMINISTRATION COMMUNALE D'OUFFET

Rue du Village 3 – 4590 OUFFET

086/36.61.36 - commune@ouffet.be - www.ouffet.be

COMMUNE D'OUFFET Conseil communal

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, nous avons l'honneur de vous inviter à la **réunion du Conseil communal** qui aura lieu à la Maison communale d'OUFFET le **mardi 5 mars 2024 à 18h00**.

Pour mémoire, avant l'ouverture de la séance formelle du Conseil communal, il y a le 1/4 d'heure des Ouffetois.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR - Première convocation.

SEANCE PUBLIQUE :

- 1) Comptabilité communale – Vérification de l'encaisse du Receveur au 30/09/2023 : communication.
- 2) Comptabilité communale – Vérification de l'encaisse du Receveur au 31/12/2023 : communication.
- 3) Comptabilité Fabricienne – Compte ex. 2023 des fabriques d'église : décisions à prendre.
 - 3.1. FE Saint-Martin
 - 3.2. FE Saint-Médard
 - 3.3. FE Saint-Anne
- 4) Délégation de compétences au Collège communal en matière de marchés publics suite au Décret du 06 octobre 2022 : décisions à prendre
- 5) Délégation de compétences à la Directrice générale en matière de marchés publics suite au Décret du 06 octobre 2022 : décisions à prendre
- 6) Vente publique groupée de bois marchands de printemps Ex.2024 : Approbation des conditions du marché et affectation du produit de la vente : décision à prendre
- 7) Règlement complémentaire de circulation routière – Rue des Pahys – Marquage d'une zone de stationnement en voirie : décisions à prendre.
- 8) Règlement complémentaire de circulation routière – Rue Hestrumont – Marquage d'une zone de stationnement en voirie : décisions à prendre.
- 9) Règlement complémentaire de circulation routière – Rue de l'Eglise – Marquage d'une zone de stationnement en voirie : décisions à prendre.
- 10) Règlement complémentaire de circulation routière – Rue de Moulin – Marquage d'une zone de stationnement en voirie : décisions à prendre.
- 11) P.C.D.R. : Approbation du rapport annuel O.D.R. 2023 : décision à prendre
- 12) P.C.D.R. : Approbation du ROI de la C.L.D.R. : décision à prendre
- 13) Dossier PCDR - FP 3.2 : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine et ce via la création de logements trempins – Marché public de travaux : Approbation des conditions et du mode de passation : décisions à prendre.
- 14) Police : divers arrêtés pris depuis le 05/02/2024 – Ratification : décision à prendre.

SEANCE A HUIS CLOS :

- 15) Demande(s) de concession de terrain de sépulture : décision(s) à prendre.

Ouffet, le 26/02/2024

Par le Collège,

La Directrice générale,
(S) Hélène PREVOT

La Bourgmestre,
(S) Caroline CASSART-MAILLEUX